



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 088/2024  
SÉANCE N° 4 DU 6 MAI 2024

### GRAND PRIX LAVAL AGGLOMÉRATION 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES DE LAVAL MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Éric Paris, 3<sup>e</sup> Vice-Président, puis Madame Nicole Bouillon, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente (à partir de 17 h 17).

#### Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 18 h 20), Président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 17), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust (jusqu'à 18 h 44), Christine Dubois, Bruno Bertier (à partir de 17 h 24), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 20), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 18 h 44), François Berrou, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 15), membres du bureau.

#### Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, Fabien Robin, Vice-Présidents, David Cardoso, membres du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 mai 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2024**

**GRAND PRIX LAVAL AGGLOMÉRATION 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES DE LAVAL MAYENNE**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Considérant la sollicitation de la Société des courses hippiques de Laval Mayenne en date du 22 février 2024 pour le Grand Prix Laval Agglomération entrant dans le cadre du Grand National du Trot 2024 prévu le mercredi 5 juin 2024,

Considérant le projet de convention de partenariat entre Laval Agglomération et la Société des courses de Laval Mayenne,

Après avis de la commission sport,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Société des courses de Laval Mayenne jointe en annexe de la délibération.

**Article 2**

Le bureau communautaire accorde une subvention à hauteur de 14 400 € TTC à la Société des courses de Laval Mayenne pour le Grand Prix Laval Agglomération entrant dans le cadre du Grand National du Trot 2024.

**Article 3**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Michel Paillard, en sa qualité de membre du conseil d'administration de la société de courses, n'a pas pris part au vote.

Signé : Le Président,

Florian Bercault